Résidences d'artiste en Territoire

Spectacle vivant

Appels à candidature saison 23/24 Juillet - Août 2023

Territoire Porte des Alpes (Métropole de Lyon)







Résidences d'artistes en Territoire 2023 / 2024

Appels à candidature saison 23/24

Territoire Porte des Alpes / Métropole de Lyon

Le territoire « Porte des Alpes » sur la Métropole de Lyon correspond à un bassin de vie de plus de 100 000 habitants environ qui rassemble les communes de Mions, Chassieu, Saint-Priest et Bron. Sur ce territoire de nombreuses salles de spectacle existent ainsi qu'un maillage d'événements et de lieux culturels : espaces de création, médiathèques, atelier couture, écoles de musique, de danse et de théâtre, festivals, évènements jeune public, fêtes, carnavals.

3 communes sur 4 s'associent dans le cadre d'un appel à candidature pour accueillir 3 résidences d'artistes en territoire (Mions, Bron, Chassieu). L'objectif est de favoriser la présence d'équipe artistique sur le territoire « porte des Alpes » selon le triptyque suivant : création, Education Artistique et Culturelle, diffusion-programmation de spectacles. Ces résidences en territoire sont soutenues par la Métropole de Lyon dans le cadre de sa politique d'accompagnement du spectacle vivant.

Les communes de la CTM Porte des Alpes se donnent pour objectif d'encourager, soutenir et diffuser l'art et la culture auprès des habitants des 3 communes précitées. Dans un objectif d'exigence, d'engagement et de démocratisation des arts, les communes ambitionnent d'intégrer les artistes-créateurs au territoire et de renforcer les liens avec la population.

La rencontre avec les publics (dans un maximum de lieux et de temporalité) est au cœur du projet culturel de résidence en territoire. Si bien que les équipes artistiques doivent être engagées dans une démarche de projet d'EAC et de création de « forme artistique » agile s'adaptant à d'autres lieux qu'une salle de spectacle traditionnelle.

Chaque résidence aura un ancrage communal mais sera également force de proposition sur 2 actions concernant les deux autres communes.

Cet appel à candidature se compose de 3 lots qui présentent en détail chaque contexte et besoins communaux. Chaque bourse de résidence équivaut à une somme de 10 000 € pour un projet culturel sur la saison culturelle 23/24. Chaque candidature est à constituer et à envoyer selon les modalités décrites dans chaque lot.

Une même Cie peut répondre à plusieurs lots.

Texte de référence ministère de la culture sur les résidences en territoire





Lot 3 : appel à candidature pour une résidence d'artiste(s) en territoire sur la commune de Mions (69)

Théâtre, écriture, musiques, arts de la rue Date limite du dépôt des candidatures Le Dimanche 10 Septembre 2023 17h00

Edition 23/24

Porteur du projet : Ville de Mions – Pôle Animation de la Ville Centre culturel Jean-Moulin rue Fabian-Martin 69780 Mions 0472232610 culture@mions.fr

I. Appel à candidature Théâtre, écriture, musiques, arts de la rue

Environnement culturel et territorial

La commune de Mions lance un appel à appel à candidature pour une résidence d'artiste en territoire qui se déroulera entre octobre 2023 et septembre 24, sur une saison culturelle entière. **De nombreuses résidences se sont déroulées ces dernières années au CCJM** (Collectif de l'âtre, Inko'Nito, DDCM/la vie moderne, ARFI, Lézards dorés, Leïla Huissoud, Karthala, Solau, cie Premier rôle, ensemble Odyssée, quatuor Debussy, La Hors de, Mehdi Krüger etc.) et constituent un bel exemple des attentes de la commune de Mions, et de créations qui ont tourné en région et en francophonie.

Cette action s'inscrit dans le droit fil de la politique culturelle et créative de la ville de Mions, qui cherche :

- À développer une politique inclusive volontariste d'actions vers les publics ne fréquentant pas les équipements culturels de la ville
- Renforcer son action d'Education Artistique et Culturelle auprès des jeunes et des scolaires.
- Valoriser et mieux articuler ses spécificités au sein de la Métropole, notamment :
 - un lieu unique (salle de spectacles, salle de cinéma, médiathèque), et adepte d'actions hors les murs.
 - o un vivier associatif dense.
 - o un environnement naturel propice à des actions itinérantes (ex : le GR169).

La ville de Mions est une commune de l'est lyonnais de près de 15.000 habitants. Elle est essentiellement composée d'un habitat individuel. Parmi ses atouts inspirants, la ville de Mions, Ville active et sportive, « Terre de jeux » 2024 »,voit l'ouverture fin 2024 d'un complexe sportif ainsi que d'un skatepark.

Parmi ses poumons inclusifs et éducatifs, le collège Martin Luther-King est situé à 500 mètres du Centre culturel; et un PEDT 2024-2026 élaboré par le Pôle Familles, prône de nouveaux parcours culturels et pédagogiques, en lien avec les partenaires du champ scolaire.

Enfin, la commune est forte d'un lieu culturel unique et pluriel, d'accueil de la résidence : le Centre culturel Jean-Moulin, atout créatif et rayonnant, membre du réseau « La Couronne », qui fêtera en juin 2024 ses 40 ans, et qui comprend :

- la salle de spectacle de 266 places .
- une vaste Médiathèque (dotée en janvier 2024 d'un Micro-Folies).
- une salle de cinéma de 90 fauteuils.

Parmi les autres points d'appui :

- une salle polyvalente de 850 places (Espace Convergence).
- une école de musique associative de 250 élèves.

Pour plus de détails et renseignements, consulter les 3 pages facebook : Centre culturel Jean-Moulin, Médiathèque Jacques-Prévert et Ciné'Mions



Plusieurs opérations municipales transverses, sont régulières et peuvent constituer des points d'appui :

- **festivités de Noël** en Décembre (dont spectacle de rue 2023 le samedi 9 décembre à 19h)
- **Nuit de la lecture** le vendredi 19 janvier (marquée pour la 5ème fois d'affilée à Mions)
- « FestiGones », festival jeune public 14ème édition, du 19 février au 1er Mars
- semaine de la langue française et de la francophonie en mars
- semaine de la nature du 20 au 25 Mai
- « Les Miaulants! » festival itinérant de juillet à août
 (5 à 7 spectacles décentralisés / petites formes)
- **Nouveau : « Mions à la Sirène ! »**, soient des impromptus artistiques courts et gratuits, tous les 1^{ers} Mercredis du mois au retentissement de la sirène d'alerte nationale.



← création Inko'Nito place de la république, décembre 2022



rencontre publique/répétitions création cie Karthala, septembre 2022





cie Arkama : commedia dell'arte au Collège Martin-Luther-King oct 22

← stage collégiens égalité filles/garçons avec le collectif de l'âtre 2021

Objectifs de la résidence

L'objectif de cette résidence d'artiste(s) en territoire est de développer les actions de médiation auprès des habitants autour d'un projet de territoire, et de s'intégrer dans la saison culturelle du Centre culturel Jean-Moulin. Elle repose donc sur la diffusion large de la production de l'artiste Et sur des actions de sensibilisation à destination des amateurs, dans l'objectif de contribuer à la constitution de nouveaux publics. Avec pour cible partiulière les publics jeunes.

Conditions et modalités de la résidence

Il est recherché un projet artistique de toutes disciplines artistiques du spectacle vivant, sauf la danse (les plateaux de jeu sont trop exigus). Pour autant les lieux de création disponibles sont : un local de répétition de 80 m² au CCJM, de petits studios de danse (Espace Joséphine-Baker), une salle d'audition de musique (salle Weckl, à l'école de musique). La salle de spectacle du CCJM offre plusieurs disponibilités, notamment lors des vacances scolaires).

Dans le cadre de collaborations intercommunales, les équipements des 2 autres communes partenaires de la CTM Porte des Alpes (Bron, Chassieu), qui seraient adaptés et disponibles, peuvent permettre la circulation de la compagnie auprès des habitants et professionnels des autres communes.

La ville s'engage à :

- Mettre à disposition sur 5 à 6 séquences de 2/3 jours d'affilée, notamment aux vacances scolaires (selon planning disponible) des salles susnommées, nécessaires à l'élaboration des projets.
- Valoriser le travail de l'artiste / de la compagnie dans ses outils de communication papier et numérique.
- Rémunération de la structure porteuse à hauteur d'une bourse de 10 000 €
 (à répartir entre temps de création et actions de médiation).
- la mise à disposition de personnel (régisseur technique notamment) et accompagnement des équipes administratives (culture, communication) à hauteur de 7.000 euros.

Le candidat s'engage en contreparties à :

- S'imprégner du territoire, de la politique culturelle et des ressources de la commune.
- Consacrer 4 temps de réunions pour : rencontrer les équipes culturelles et éducatives (dont 1 en Octobre), coordonner les projets et participer à une réunion-bilan.
- Consacrer environ 30 ½ journées d'interventions dans le cadre d'ateliers ou de rencontres artistiques avec les habitants de Mions entre janvier et juin 2024 (à nuancer selon le nombre d'intervenants mobilisés) en s'inspirant des projets de la saison culturelle et des groupes cibles.
- Présenter une sortie de résidence dans une forme souple pouvant s'adapter à l'extérieur. Il est notamment souhaité que le GR 169 soit un point d'appui des propositions.
- Proposer des actions pour rebondir sur les territoires de Chassieu et Bron.
- Assurer les personnes et le matériel déployés par la compagnie.
- En contrepartie du soutien financier de la commune : assurer la rémunération en direct du personnel artistique et technique et prendre en charge les frais éventuels de déplacements, restauration et hébergement.
- Intégrer le logo de la ville et de la Métropole du Grand Lyon concernant les actions de la résidence en territoire

Groupes constitués potentiels / partenaires locaux possibles :

- service jeunesse (plus de 12 ans)
- Collège Martin Luther King
- Classes de musique de l'Ecole de musique
- Cie de théâtre amateur Arscenic Mions
- Centre de loisirs
- Médiathèque (adepte de résidences d'écriture)
- CCAS (Centre communal d'Action sociale : résidence autonomie Marianne)
- Autres publics miolands et de la CTM Portes des Alpes

Eligibilité

L'appel à projet s'adresse :

- À tout projet artistique nécessairement porté par une structure juridique pouvant formaliser une collaboration avec la commune de Mions sous forme de convention.
- En priorité à des artistes ou Cie qui se lancent dans la création artistique car il est souhaité que cette résidence serve de levier pour la Compagnie. Pour autant, toutes candidatures de Cies plus expérimentées sont acceptées.
- Forme déambulatoire, théâtre, musique, arts de la rue, etc.
- à un parcours pouvant inclure un(e) auteur(e)
- à des compagnies ou équipes basées en région AuRA

Calendrier prévisionnel

- Lundi 11 Septembre 2023 : analyse des candidatures et sélection lors d'une commission extraordinaire composée de l'adjointe à la culture / du directeur du Pôle animation de la Ville / et associant la Direction générale des services et le cabinet du maire.
- **septembre** : Soutenance du projet par les compagnies face au jury incluant des représentants de Bron et Chassieu.
- Octobre/ novembre : organisation de 2 réunions de travail avec les équipes culturelles pour affiner les interventions et le planning de la résidence, rédaction de la convention de résidence/partenariat.
- **début 2024** : validation en Conseil municipal de la convention de résidence.
 - + Acompte de 3400 € (30%) après signature de la convention.
- Janvier à avril : déploiement des temps de création, d'ateliers de médiation et de présentation au public.
- Avril 2024 : 2ème versement d'un montant de 3400 € (30%).
- Mai/Septembre: présentation de la première / restitution du spectacle ou du projet.
- Septembre : bilan du projet + solde d'un montant de 3 200 € à l'issue du bilan de fin de résidence.

I. Dossier de candidature

Eléments à fournir à <u>culture@mions.fr</u> et <u>gthorand@mions.fr</u> avant le dimanche 10 septembre 17h00 2023.

- Une note d'intention présentant :
 - le projet artistique de création,
 - o les lieux de créations sollicités.
 - les actions de médiations envisagées,
 - les implications dans la saison culturelle (opérations transverses susnommées)
- Une proposition de planning
- Une proposition d'interaction avec les deux autres communes (2 actions)
- Un curriculum vitae artistique (dont éléments administratifs : structure juridique, siret, code APE, siège, représentant légal, licence d'entrepreneur de spectacle ...)
- Un budget prévisionnel
- Une attestation d'assurance sera à fournir au moment de la convention de résidence

Critère de choix à titre égal

- Qualité du curriculum vitae et du projet artistique
- Pertinence des médiations proposées
- Faisabilité du projet et adaptation au lieu de résidence (forme artistique adaptée)
- Cohérence du projet avec le projet culturel de la collectivité, notamment un projet pouvant interagir sur le GR169 et/ou comprendre une résidence d'auteur(e)

Renseignements complémentaires/ Gilles THORAND gthorand@mions.fr 04-72 23 26 12